

Melun

**Session :** Janvier 2017

**Année d'étude :** Troisième année de Licence Droit

**Discipline :** *Histoire du droit de la famille*  
(Unité d'Enseignements Fondamentaux 1)

**Titulaire(s) du cours :**  
Mme Dominique THIRION

Les étudiants traiteront l'un des deux sujets au choix :

1) Dissertation :

L'enfant né hors mariage : une menace pour l'ordre familial ?

2) Commentaire de texte :

« A présent que la loi divine ne laisse aucune espérance de rompre les Mariages..., il ne faut pas se hâter de faire une chose sur laquelle on ne peut délibérer qu'une fois...

Souvent on se marie clandestinement, étant à peine en âge de puberté. On concerte les Mariages au milieu des repas après avoir bien bu ; ce sont des débauchés infâmes et des femmes prostituées qui en sont les entremetteuses...

De là tant de mauvais ménages... De là... tant de malheureuses séparations ; de là vient qu'un seul homme a quelquefois jusqu'à dix femmes. Ces malheureuses qui ménagent de tels mariages n'ignorent pas [le droit]. Les paroles que l'on donne pour le présent rendent valable le Mariage, celles même que l'on donne pour l'avenir, si elles sont suivies de l'union des corps tiennent lieu de paroles de présent, et le Mariage passe non seulement pour bon, mais encore pour consommé...

Que ces Mariages sont peu chrétiens ! ... Peut-on appeler cela un consentement légitime, surtout lorsque les choses se font de dessein prémédité, en tendant des embûches à un âge faible, et cela à l'insu même et contre le gré des parents... qui ne l'auraient pas approuvé ? ... Je veux dire que ces lois qui ont pu être bonnes dans leur temps, ont donné lieu à la malice des hommes de faire des Mariages douteux et infortunés ; à quoi il serait à souhaiter que l'autorité des supérieurs Ecclésiastiques pût ou voulût y porter quelque remède. »